



Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) club « Les AIGLONS »

1. **L'affiliation** du club à une fédération, en l'occurrence la FFBC, entraîne l'affiliation automatique et obligatoire de tous les membres effectifs à cette fédération. Tout membre a la possibilité, complémentairement, de solliciter à titre personnel une adhésion à une autre fédération.

2. **Cotisation annuelle au club :**

- 50 € pour un membre affilié (ass. RC + ass. "Dommmages corporels").
- 75 € pour 2 affiliés et plus à la même adresse 95 € pour 2 affiliés et plus à la même adresse (RC + ass. "Dommmages corporels").
- 40 € pour un affilié ayant moins de 16 ans au 31/12 de l'année en cours (les 2 ass.).

Cette cotisation comprend:

- L'affiliation à la FFBC comprenant : une RC + 4 revues + le calendrier fédéral.
- Le remboursement des frais d'inscription aux Picardes et sorties VTT inscrites au calendrier du club.

3. **Les nouveaux membres** devront acquérir la tenue du club qui consiste en un pack de 3 pièces, à savoir: un maillot, un cuissard, un maillot manche longue.

Le club propose ce pack de 3 pièces au prix avantageux de 135 €.

En contrepartie, le club s'engage à rembourser une partie de cet équipement, c'est-à-dire **60 €**, remboursable en 3 ans à raison de **20 €** par an pour autant qu'on ait accompli 15 sorties avec le club sur l'année.

4. Tout nouveau membre peut bénéficier à titre d'essai de 5 participations aux sorties officielles avant de se mettre en ordre au niveau de la cotisation et de l'équipement du club.

5. **Tous les départs** se font à partir de la Grand-Place à l'heure indiquée au calendrier du club.

6. **Tenue vestimentaire et port du casque :** Pour les sorties officielles reprises au calendrier du club, la tenue officielle du club est exigée pour pouvoir prétendre au point attribué pour le classement des membres. L'équipement lors d'autres activités est laissé au libre choix du membre.

Afin de prévenir tout litige pouvant survenir aussi bien au niveau de l'assurance, qu'entre membres en cas de chute provoquée de façon accidentelle par un membre des Aiglons lors d'une sortie en groupe, le port du casque est rendu obligatoire.

7. **En fonction de leur disponibilité**, la participation des membres pour le travail préparatoire (fléchage, préparation de la salle,...) et l'organisation de notre Picarde sera demandée afin d'assurer les meilleurs accueils et encadrements possibles. Si tous les postes de travail sont occupés, un membre pourra participer à notre randonnée le jour de l'organisation.

8. **Calendrier** et organisation des sorties du club.

Les sorties officielles sont celles prévues au calendrier du club. Ce calendrier est établi entre autres en fonction du calendrier du challenge « Les Picardes » et du calendrier édité par la fédération. Les sorties dominicales sont organisées en 5 groupes avec des parcours et des kilométrages adaptés selon les groupes.

Chacune des sorties des 5 groupes est dirigée par un capitaine de route qui veille au bon déroulement de la randonnée et à la solidarité entre les participants (problème mécanique, chute, défaillance...) et maintiendra une vitesse appropriée pour le groupe en tenant compte de la difficulté du circuit et des conditions atmosphériques.

9. **Classement des membres** en fin de saison.

Il est attribué :

- 1 point par sortie reprise au calendrier.
- 1 point pour la participation au barbecue ou au banquet.
- 1 point pour la participation à l'assemblée générale.
- 2 points pour l'aide apportée à l'organisation de notre Picarde.

Seules les présences au départ de la Grand-Place entrent en ligne de compte pour le classement des membres en fin de saison, et ce pour autant que le membre ait parcouru au minimum 15km avec le groupe lors de la sortie.

Les 10 membres les mieux classés seront récompensés lors de l'AG ainsi que les 3 premiers classés dans le classement VTT.

En fonction des possibilités financières du club, le comité pourra offrir un cadeau aux membres en fin de saison. Toutefois, puisque toute récompense se mérite, il faut avoir obtenu 10 points au classement de fin de saison pour avoir droit à ce cadeau.

10. Le comité souhaite que ceux qui s'engagent dans une randonnée le fassent dans un esprit de convivialité, de tolérance et d'harmonie dans le respect des différences.

11. **Modifications du présent règlement.**

Le présent règlement peut être modifié par le comité qui notifiera la modification aux membres lors de l'A.G.